

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE VENTE AU DEBALLAGE A REMPLIR

### DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

(Articles L. 310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9, et R.310-19 du code de commerce et articles R.321-1 et R.321-9 du code pénal)

#### 1. Déclarant

Nom, Prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales)

.....

N° SIRET : .....

Adresse : n° Voie : .....

Rue : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postal : .....

Localité : .....

Téléphone (fixe ou portable) : .....

#### 2. Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail :

.....

Marchandises vendues :

Neuves : .....

Occasion : .....

Nature des marchandises vendues : .....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code du commerce) :

.....

Date de début de la vente : .....

Date de la fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....





### 3. Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code de commerce.

#### Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15.000 € (art. L.310-5 du code de commerce)

### 4. Partie réservée à l'administration

Date d'arrivée : ..... N° d'enregistrement : .....

Recommandé avec demande d'avis de réception : Remise contre récépissé :

Observations :

Tout affichage sur le domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'autorité municipale

.....  
.....  
.....

